

## AFNOR Certification est agréé pour délivrer le label bio

**AFNOR Certification a obtenu l'agrément de l'INAO lui permettant d'assurer les contrôles et de délivrer le label Agriculture Biologique de l'Union européenne, avec le numéro FR-BIO-21.**

*Saint-Denis, le 24 octobre 2019* - Avec plus de 1000 entreprises certifiées sur base de référentiels normatifs internationaux, AFNOR Certification propose ses services depuis plus de 20 ans aux acteurs de l'agroalimentaire. Son portefeuille de certifications est désormais élargi à l'agriculture biologique, après l'obtention de l'agrément de l'INAO.

« Nos clients labellisés en RSE selon l'ISO 26000, certifiés en sécurité des aliments ou encore pour leur politique environnementale souhaitent que l'on réalise également les contrôles inhérents au label bio, explique Franck Lebeugle, directeur général d'AFNOR Certification. Nous avons donc fait les démarches pour obtenir l'agrément, avec l'objectif de proposer une offre la plus complète possible, soutenant le développement de ce marché au bénéfice de nos clients ». Préparateurs, transformateurs, distributeurs et importateurs de produits bio peuvent donc désormais solliciter [AFNOR Certification](#).



Avec un marché biologique en progression de 15% en 2018<sup>1</sup>, les entreprises françaises répondent aux attentes des ménages français de plus en plus attentifs à ce mode de production. Il est d'ailleurs en pleine évolution, notamment du fait de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, qui sera au centre des discussions des assises nationales de l'agriculture biologique le 14 novembre.

La certification du mode de production agriculture biologique est réglementée au niveau européen et encadrée en France par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

[En savoir plus sur la certification bio proposée par AFNOR Certification](#)

<sup>1</sup> Source : Agence BIO/OC

### Propositions d'angles de traitement :

- « Les certifications les plus répandues en agroalimentaire : tour d'horizon »
- « Label bio, label RSE, label environnemental : quelles complémentarités ? »

**A propos d'AFNOR Certification**

AFNOR Certification est un organisme tiers indépendant leader en France grâce à ses services de certification et d'évaluation de systèmes, de services, de produits et de compétences. Filiale de l'association AFNOR, il assure des certifications pour le compte de professionnels de l'agroalimentaire depuis 20 ans. Pionnier de l'évaluation des démarches de responsabilité sociétale, AFNOR Certification développe des labels et des évaluations en économie circulaire, en éco-conception et en biodiversité. Offrant un service de proximité grâce à 40 agences sur cinq continents et 13 délégations régionales en France, il mobilise 1 600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients sur plus de 60 000 sites dans le monde. AFNOR Certification anime le système de certification NF et propose plusieurs signes de confiance tels que la certification AFAQ, les labels Diversité et Egalité professionnelle et l'Ecolabel Européen.

La direction générale d'AFNOR Certification est assurée par Franck Lebeugle.

<https://certification.afnor.org>

**Contact presse : Olivier Gibert – 01 41 62 84 17 – [presse@afnor.org](mailto:presse@afnor.org)**